

Avantages patrouilleurs 2021-2022

TEMPS PLEIN

Horaire 120 heures (Disponible de la mi-décembre à la mi-avril, soir et week-end)

Avantages

- Passe de saison gratuite
- Casier partagé
- Prêt d'un manteau aux couleurs de la patrouille pour la saison
- Carte d'accès offrant des billets gratuits dans 14 stations
- Repas gratuits (selon politique en vigueur)
- Remise d'une carte cadeau comme remboursement de la formation

Rabais employés applicables

- 50% de rabais sur passe de saison familiale pour conjoint (e) et enfants vivants sous le même toit
- 50% de rabais pour la location
- 20 % de rabais (sur prix régulier) à la boutique
- Une consommation (bière 12 onces, liqueur ou café ou vin) après un quart de travail cédulé
- Si le patrouilleur n'est pas cédulé le repas sera au prix employé s'il respecte les conditions

TEMPS PARTIEL

Horaire 90 heures (Disponible de la mi-décembre à la mi-avril, soirs et week-ends)

Avantages

- Passe de saison gratuite
- Casier partagé
- Prêt d'un manteau aux couleurs de la patrouille pour la saison
- Repas gratuits (selon politique en vigueur)
- Remise d'une carte cadeau comme remboursement de 50% de la formation

Rabais employés applicables

- 25 % de rabais sur passe de saison familiale pour conjoint (e) et enfants vivants sous le même toit
- Une consommation (bière 12 onces, liqueur ou café) après un quart de travail cédulé
- Si le patrouilleur pas cédulé repas à la cafétéria au prix employé s'il respecte les conditions.

Rémunéré (Disponible de la mi-décembre à la mi-avril, du lundi au vendredi de jour)

- Passe de saison gratuite
- Casier partagé
- Prêt d'un manteau aux couleurs de la patrouille pour la saison
- 50% de rabais sur passe de saison familiale pour conjoint (e) et enfants vivants sous le même toit
- Remise d'une carte cadeau comme remboursement de la formation
- Si le patrouilleur n'est pas cédulé et qu'il respecte les conditions en question, repas à la cafétéria au prix employé

PETIT RAPPEL

Heures de patrouille

- Quart de travail la semaine de jour, 8h30 à 16h30, ou de 10h30 à 18h30
- Quart de travail la semaine de soir, 18h30 à 21h30
- Quart de travail le weekend, de jour, 8h à 17h
- Quart de travail le weekend, de soir, de 17h à 21h30
- À chacun des changements de quart, attendre que les patrouilleurs entrants soient prêts afin de pouvoir intervenir en cas d'incidence.
- Arriver à l'heure pour le respect des collègues et afin d'être avisé des choses pertinentes sur la montagne.

Remplacements ou absences

- Se présenter lorsque vous êtes cédulés
- Vous devez vous trouver un remplaçant si vous êtes dans l'impossibilité de vous présenter
- M'aviser du remplacement

Responsable de patrouille par quart de travail

- Chaque patrouilleur doit se rapporter au responsable de la journée
- Le responsable prend les décisions et doit être informé des heures de repas ou de pause de chacun afin que ce dernier soit en mesure de savoir où se trouvent ses collègues si intervention il y a.
- Le responsable est en charge du damage et informe ses collègues de la marche à suivre.
- Seul le responsable de patrouille communique avec le responsable de la montagne.
- Les responsables de patrouille changeront tout au long de la saison afin que chacun se familiarise avec ce rôle.

Manteau patrouille

- Un manteau propre vous sera remis en début de saison
- Un manteau **lavé et en bon état** devra nous être remis à la fin de la saison pour le respect de chacun.

Temps des fêtes et semaine de relâche

- 4 patrouilleurs rémunérés par quart de jour de semaine
- Seuls les patrouilleurs cédulés à l'horaire seront rémunérés

Cartes repas (valeur de 15\$)

- Remis à chaque quart de travail par le responsable. Si la carte n'est pas utilisée, remettez-la à la fin du quart (elles se désactivent après un certain temps).
- Seuls les patrouilleurs faisant le quart de travail complet y ont droit